



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DATE DE
CONVOCAION
02 FÉVRIER 2023**

**DATE D’AFFICHAGE
02 FÉVRIER 2023**

L'an **deux mil vingt-trois**

Le **Six Février 2023 à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. M. GANTHER. Mme COLLANGE. M. BODIN.
Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme PÉRICHON. M. BOUTONNAT.
Mme MOUILLÈRE. Mme VAZ.**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 21
PRESENTS : 17
VOTANTS : 19**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- **M. ROUSSILHE, pouvoir à M. BODIN,**
- **Mme MINARD de CHABANNES, pouvoir à Mme AUBIN.**

Absents :

- **M. HUSSON,**
- **M. MARTIN.**

Madame Marjorie VAZ a été élue Secrétaire.

**OBJET : DEMANDE
DETR 2023
VIDÉOPROTECTION**

Monsieur le Maire informe le Conseil que les demandes de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 doivent être déposées avant le 15 février 2023

- Vidéoprotection :

La commune de Lapalisse a acquis plusieurs caméras de vidéoprotection en 2022, la mise en place de ce dispositif sur Lapalisse a permis de faire baisser de façon significative les actes de délinquance sur la Commune.

Aussi dans une optique d'amélioration de la sécurité sur la Commune, la municipalité souhaite étendre ce dispositif et acquérir de nouvelles caméras.

La finalité d'un système de vidéoprotection est la lutte contre l'insécurité et le sentiment d'insécurité.

Il a pour but de :

- **Dissuader le passage à l'acte du délinquant par une présence de caméras et d'une information substantielle (affichage à chaque panneau d'entrée d'agglomération, rappels sur certains lieux si besoin) ;**

- Faire diminuer le nombre de faits commis ;
- Renforcer le sentiment de sécurité de la population ;
- Localiser les lieux de l'infraction ou du trouble et déterminer l'heure de commission des faits ;
- Faciliter l'identification des auteurs d'infractions, de leurs véhicules et l'administration de la preuve.

Les nouvelles caméras seront installées vers les écoles, vers les zones d'activité économiques et sur la Place Leclerc. Les lieux concernés sont très sensibles et la mise en place des caméras sur ces sites est justifiée.

Le montant des dépenses s'élève à 33 899,23 € HT.

Plan de financement :

- DETR = 7 687,17 €
- Conseil Régional AURA = 19 432,2€
- Autofinancement = 6 779,86 €

Si les subventions n'étaient pas accordées par les institutions sollicitées ou laissaient un autofinancement de plus de 20 % à la Commune, un fonds de concours serait demandé auprès de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse. Le plan de financement serait alors modifié.

- de charger Monsieur le Maire de déposer les dossiers de demandes de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 pour financer la réalisation de cette opérations;

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à l'élaboration et la mise en œuvre de ce projet.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le - 8 FEV. 2023

Le Maire,

Publié ou Notifié
le : - 8 FEV. 2023

Accusé de réception de la télétransmission
le :

